

Département du Gard



1, allée Pierre Louis Loisl
30400 Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 3

Date de convocation : 21/09/2026

Secrétaire de séance : Capucine
FROC

EXTRAIT N° 51/2026

Du Registre des délibérations du Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CAntons de Villeneuve lez Avignon et Roquemaure

Séance du Mardi 29 septembre 2026

à 18h00, le Conseil du Syndical Intercommunal pour le Développement Social des CANTons de Villeneuve Lez Avignon et Roquemaure, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Farès ORCET.

Présents :

Fabrice ANSELIN, Jean-Philippe ALTAYRAC, Frédéric ARTHUR, Patrick CARRY, Emilie CHAMBE, Catherine CHAUVIN, Marc-Edouard COUSTON, Capucine FROC, Aline GINER, Marilyne KRIZ-BELLON, Farès ORCET, Véronique SEILER, Jacqueline TOURANCHE, Nathalie XOLIN

Excusés ayant donné procuration :

Marceline BRUN ayant donné procuration à Farès ORCET
Emilie JAYET ayant donné procuration à Marilyne KRIZ-BELLON
Marie-Pierre VASELLI ayant donné procuration à Marc-Edouard COUSTON

Absents :

Didier OLIVERA

Délibération N° 51/2026

Rapporteur : Farès ORCET

Objet : Adoption du Projet Éducatif de l'Espace Intercommunal « Les Cigales »

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu les statuts du Syndicat intercommunal de développement social des cantons de Villeneuve-lez-Avignon et Roquemaure (SIDSCAVAR) ;
Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027 ;
Vu les orientations du SIDSCAVAR en matière de développement social, d'action éducative, de soutien aux familles et d'accompagnement des habitants du territoire ;

Considérant le rôle central de l'Espace Intercommunal « Les Cigales », implanté à Rochefort-du-Gard, qui constitue un lieu fédérateur regroupant sur un même site plusieurs services et structures d'accueil et d'accompagnement, notamment une crèche, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), une Maison des Familles, un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), un Relais Petite Enfance (RPE) et un Espace Ressources Aidants ;

Considérant la nécessité de disposer d'un cadre de référence partagé permettant de donner une cohérence commune aux actions conduites au sein de l'Espace Intercommunal « Les Cigales », d'harmoniser les pratiques professionnelles et de favoriser la continuité des parcours et des accompagnements proposés aux usagers ;

Considérant que le Projet Éducatif s'inscrit dans une démarche de prévention, de soutien à la parentalité, d'inclusion, de participation des habitants, de développement de l'autonomie et de renforcement du lien social ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse présentant le Projet Éducatif de l'Espace Intercommunal « Les Cigales » ;

DÉCIDE

Article 1 : Adoption du Projet Éducatif

D'adopter le Projet Éducatif de l'Espace Intercommunal « Les Cigales » du SIDSCAVAR, tel qu'annexé à la présente délibération, et d'en faire le cadre de référence commun des services et structures accueillis au sein de l'Espace.

Article 2 : Mise en œuvre

De valider les orientations, principes et objectifs définis dans le Projet Éducatif et de charger les services du SIDSCAVAR de leur mise en œuvre, dans le respect des compétences du Syndicat, des moyens qui lui sont alloués et de la réglementation applicable à chaque activité.

Article 3 : Actualisation du Projet Éducatif

D'autoriser les adaptations nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du Projet Éducatif, sous réserve qu'elles ne remettent pas en cause ses orientations fondamentales.

Toute modification substantielle des orientations, valeurs ou objectifs structurants du Projet Éducatif fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil syndical.

Article 4 : Exécution

Monsieur le Président du SIDSCAVAR est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

ADOpte

Fait et délibéré, les jour, an et mois susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour expédition conforme, à Villeneuve lez Avignon, le jeudi 1^{er} octobre 2026.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Capucine FROC

Farès ORCET


